

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 6 mars 2018

Vœu demandant que de la terre de bonne qualité : végétale humifère soit mise à disposition des parisiennes et des parisiens souhaitant végétaliser l'espace public

déposé par Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que la biodiversité des sols est une des composantes les moins connues de la biodiversité alors que les organismes du sol supportent indirectement la qualité et l'abondance de la production végétale en renouvelant la structure du sol, en permettant la décomposition des matières organiques et en facilitant l'assimilation des nutriments minéraux disponibles pour les plantes ;

Considérant que dans les agglomérations urbaines, l'imperméabilisation des sols et le cloisonnement des espaces verts menacent directement le maintien de la biodiversité des sols ;

Considérant que l'agriculture biologique, et particulièrement le maraîchage, nécessite une terre très riche en matière organique;

Considérant que la production endogène de compost, dans les quartiers de Paris, est encore insuffisante pour couvrir les besoins d'enrichissement de ces sols;

Considérant que des sols sains à teneur élevée en matière organique peuvent stocker de plus grandes quantités d'eau et permettre de mieux lutter contre les changements climatiques ;

Considérant que les projets de végétalisation réalisés par la Ville, les associations et les citoyens doivent contribuer au mieux à favoriser la biodiversité en ville en utilisant une terre de bonne qualité ;

Considérant que les opérations Permis de végétaliser, des graines à tous les étages, distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des parisiennes et des parisiens ;

Considérant que la ville met à disposition de la terre dans le cadre du dispositif Permis de végétaliser afin d'encourager les demandeurs de permis.

Aussi, sur proposition d'Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologiste, **le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris:**

- Réalise un état des lieux de qualité des différentes terres utilisées à Paris,
- que cet état des lieux soit communiqué sur le site *vegetalisons.paris.fr*,
- que la Ville de Paris pour ses propres projets et pour les projets de végétalisation de l'espace public des Parisiennes et des Parisiens mette à leur disposition une terre végétale humifère de bonne qualité,
- que chaque parisienne et parisien quel que soit son arrondissement sache comment se procurer de la terre pour ses projets de végétalisation de l'espace public grâce à une information claire et disponible sur le site *vegetalisons.paris.fr* et un affichage dans les jardins partagés de la Ville,
- qu'un réseau soit créé pour mettre en relation les personnes, les associations qui végétalisent grâce à leur compost et les « maitres composteurs ».